



Guide

du cégepien averti



CarrefourConseil
Aide pédagogique individuelle (API)

**Cégep
de
Sainte-Foy**



Mon API est : _____

Les cours, les horaires, la cote R, les cours d'été, les dates butoirs, la gestion du temps, etc. ; on s'y perd facilement ! Être bien informé sur les études collégiales c'est mettre toutes les chances de son côté pour réussir ses études. Bienvenue chez nous !

L'équipe des aides pédagogiques individuels (API).

RÔLE DE L'AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUEL (API)

L'aide pédagogique individuel est une personne-ressource qui vous assiste dans vos décisions pédagogiques durant toutes vos études.

On consulte un API pour :

- Réviser une charge de travail trop lourde.
- Obtenir des conseils pour améliorer ses stratégies d'études et atteindre ses objectifs.
- Discuter de difficultés scolaires ou d'échecs.
- Obtenir de l'assistance lors d'un changement de programme ou d'un abandon de cours.
- Planifier des stratégies alternatives.
- S'informer sur le droit au diplôme.
- Établir des équivalences ou des substitutions de cours.



Mon programme d'études

PRÉCISIONS SUR LE DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Le DEC comprend des cours de formation générale et de formation spécifique. Les cours de formation générale sont au nombre de 14, soit :

- 4 cours de français (une mise à niveau est également offerte)
- 3 cours de philosophie
- 3 cours d'éducation physique
- 2 cours complémentaires (non reliés au champ d'études)
- 2 cours d'anglais

Niveaux de classement en anglais :

- 604-100-MQ – Base
- 604-101-MQ – Intermédiaire
- 604-102-MQ – Intermédiaire avancé
- 604-103-MQ – Avancé

La formation spécifique fait référence aux cours spécifiques liés au champ d'études (ces derniers sont souvent préalables les uns aux autres et leur nombre varie selon les programmes).

PROGRAMME D'IMMERSION EN LANGUE SECONDE AU COURS DE L'ÉTÉ

La connaissance d'une langue seconde est essentielle et l'anglais vous permet de vous débrouiller un peu partout sur la planète. Les programmes d'immersion en langue seconde offrent aux étudiants la possibilité d'approfondir leurs connaissances de l'anglais et d'augmenter leurs compétences linguistiques.

Il s'agit d'une façon dynamique de développer sa capacité à communiquer autrement.

Un étudiant peut, s'il le désire, obtenir une équivalence pour un cours complémentaire **ou** pour le premier cours d'anglais (de niveau 100, 101 ou 102 seulement) lorsqu'il fournit la preuve de sa participation à un programme d'immersion en langue seconde au cours de l'été. Cette démarche nécessite une rencontre avec son API.

ÉPREUVES À RÉUSSIR POUR L'OBTENTION DU DEC

Pour obtenir un DEC, en plus de compléter tous les cours du programme, il faut également réussir les deux épreuves suivantes :

1. Épreuve uniforme de langue (EUL)

Il s'agit d'une dissertation critique de 900 mots. Vous devez avoir réussi les deux premiers cours de français et être en voie de compléter le troisième pour être inscrit à l'Épreuve.

2. Épreuve synthèse de programme (ESP)

Elle est propre à chaque programme et vérifie l'atteinte des objectifs et des compétences. Cette dernière est normalement rattachée à un cours de dernière session (ex. : le stage final).

Important

Pour faire l'épreuve synthèse de programme, il ne doit pas vous rester plus de trois cours à suivre dans le programme à une session ultérieure.



Au départ...

IMPORTANCE DE PLANIFIER SES ÉTUDES

L'étudiant averti et stratégique planifie ses études plutôt que de se laisser porter au gré des sessions... Ce dernier s'informe dès le départ de ce que son parcours exige, s'assure que son cheminement tient compte de sa réalité et consacre du temps à ses études dès le début de la session. Avec votre aide pédagogique individuel, vous pouvez planifier vos sessions pour faire en sorte que vous complétiez vos études dans le délai prévu, et ce, en évitant les malentendus et les oublis.

Planifiez votre cheminement avec votre API avant la rentrée scolaire afin que votre horaire soit adéquat, et ce, dès le début de la session suivante...

COMMENT PARTIR DU BON PIED ?

S'adapter à la vie collégiale est une étape qui génère autant de l'enthousiasme, de l'excitation que du stress et des inquiétudes. Pour faciliter ce passage, voici quelques stratégies qui sauront favoriser votre réussite.

SUR LE PLAN SCOLAIRE :

- Assurez-vous d'avoir le matériel nécessaire pour vos cours dès la première semaine de la session.
- Assistez à tous vos cours.
 - Posez des questions ; soyez proactif.
 - Commencez vos lectures et travaux dès le début de la session.
- Faites votre calendrier de session pour être en mesure d'évaluer la charge de travail qui vous attend ; vous aurez plus de facilité à gérer votre temps.
- Utilisez un agenda.
- Inscrivez-vous aux ateliers portant sur les stratégies d'études.
- Prévoyez un nombre d'heures d'études suffisant. Pour réussir au collégial, il est suggéré d'étudier en moyenne une vingtaine d'heures par semaine.
- Avant d'annuler ou d'abandonner un cours, consultez votre API pour déterminer l'impact sur votre parcours scolaire.
- Utilisez les heures de disponibilités que vous offrent vos professeurs.
- Inscrivez-vous à la mesure d'aide Tandem lorsque les difficultés se feront sentir.

SUR LE PLAN PERSONNEL ET SOCIAL :

- Maintenez de bonnes habitudes de vie (bien dormir, bouger, bien manger...)
- Ne vous isolez pas ; avoir des amis et une vie sociale vous apportera du support.
- Discutez avec vos parents, vos proches, de vos cours ; tenez-les au courant de vos activités et de vos projets.
- Participez aux activités d'accueil de votre programme ; vous aurez ainsi la possibilité de connaître de nouvelles personnes.
- Consultez un professionnel du Carrefour-conseil selon vos besoins.

Prenez l'habitude de vous rendre régulièrement sur *Mon Portail/Omnivox* chaque semaine. Vous pouvez y consulter vos MIO et différentes informations pertinentes tel que les Conseils de la semaine des API.

STRATÉGIES D'ÉTUDES

Réussir, ça s'apprend ! Il faut se donner les moyens pour y arriver.

Différents ateliers sont offerts pour vous outiller :

- La gestion du temps
- La préparation aux examens
- Être efficace dans ses études





En cours de route...

ABANDON DE COURS

L'abandon de cours peut s'avérer utile pour gérer votre réussite scolaire. Il s'agit d'un droit pour tous les étudiants. Cependant, l'exercice de ce droit doit se faire de manière responsable et réfléchie, car les conséquences peuvent être importantes (prolongation des études, etc.). Pour le faire officiellement, il faut compléter un formulaire d'abandon disponible au Carrefour-conseil et le remettre sur place dans les délais prescrits. Il est fortement suggéré de rencontrer un API afin d'en évaluer les répercussions sur vos études.

La date limite pour abandonner un cours à la session d'automne est le dernier jour de classe avant le 20 septembre et pour la session d'hiver, le dernier jour de classe avant le 15 février.

N'oubliez pas qu'un cours abandonné doit être repris et que les cours ne sont pas tous offerts à chacune des sessions. De plus, le système informatique qui générera votre offre de cours pour les sessions ultérieures ne gère pas les situations particulières occasionnées par des abandons. Consultez votre API pour éviter les mauvaises surprises

Portez une attention particulière à votre statut d'étudiant : Pour être considéré comme étant étudiant « à plein temps », il faut être inscrit à un total de 4 cours ou 12 heures/semaine. Des frais de scolarité vous seront imposés si vous êtes inscrit à temps partiel après la date limite d'abandon.

PRÉSENCE, ABSENCES ET DÉPART EN COURS DE SESSION

La présence aux cours, aux séances de laboratoires, aux stages ou autres activités d'apprentissage ainsi qu'aux activités d'évaluation est une condition essentielle de la réussite.

Si vous devez quitter le Cégep en cours de session, vous devrez remplir le formulaire *Avis de départ* disponible au Service de l'admission ou sur le site web sous la rubrique *Le Cégep*, section *Publications et formulaires*.

Départ avant la date limite d'abandon

Aucun résultat ne sera inscrit au bulletin si le formulaire *Avis de départ* a été rempli. Pour être inscrit à la session suivante, vous devrez faire une demande d'admission au SRACQ avant le 1^{er} novembre ou le 1^{er} mars.

Départ après la date limite d'abandon

Apparaîtront au bulletin les notes accumulées au moment du départ. Pour être inscrit à la session suivante, vous devrez faire ou avoir fait un choix de cours pendant la période prévue à cet effet, à la condition de respecter les règlements du Cégep sur les échecs.

PÉRIODE D'INSCRIPTION POUR LA SESSION SUIVANTE / CHOIX DE COURS

La planification de la session suivante se fait toujours à la session précédente. Pour le faire, vous devrez systématiquement :

1. Confirmer la proposition de choix de cours par le biais du système Omnivox dans le délai prévu (cela vaut également pour les sessions sans choix de cours ou qui comprennent un stage).
 - Il est de votre responsabilité de vous assurer que la proposition de choix de cours soit conforme à ce que vous prévoyez suivre et qu'elle soit adaptée à votre situation.
 - Des modifications pourront être apportées par votre aide pédagogique après que vous ayez confirmé votre choix de cours.
2. Payer les frais de réinscription.

À défaut de remplir ces deux conditions, l'étudiant sera réputé comme ayant quitté le Cégep et sa place pourra être offerte à un autre étudiant.

Planifiez votre cheminement avec votre API avant la rentrée scolaire afin que votre horaire soit adéquat, et ce, dès le début de la session suivante...

LE BILAN DE LA MI-SESSION

Lorsque la semaine de lecture approche, c'est le moment de faire le point sur la session en cours et d'identifier des pistes de solution qui favoriseront l'atteinte de vos objectifs sur le plan scolaire.

- Êtes-vous satisfait de vos résultats jusqu'à maintenant ?
- Êtes-vous à jour dans vos cours ?
- Êtes-vous en mesure d'identifier des objectifs d'amélioration pour certaines matières ?

N'hésitez pas à consulter vos plans de cours pour bien évaluer les tâches à venir. Votre API peut vous supporter dans cette démarche.

CHANGEMENT DE PROGRAMME

Il est possible de changer de programme en cours de route. Toute demande doit être faite en complétant le formulaire en ligne sur le site du Service régional des admissions au collégial de Québec (SRACQ) www.sracq.qc.ca.

- Les dates limites sont : le 1^{er} novembre pour le trimestre d'hiver et le 1^{er} mars pour le trimestre d'automne.

Attention, très peu de programmes de formation technique sont ouverts à la session d'hiver.

Les demandes de changement sont analysées en même temps et de la même façon que les demandes d'admission de l'extérieur ; ainsi, un étudiant du Cégep n'a pas priorité sur l'étudiant de l'extérieur.

En fin de parcours

ÉCHECS

Un cours est considéré échoué si la note obtenue est inférieure à 60 % ; il n'y a pas d'examen de reprise. Un cours échoué aura nécessairement des effets sur le cheminement. Dans certains cas, la durée des études peut être prolongée d'une année. N'hésitez pas à consulter un API à ce sujet.

Les échecs restent toujours à votre dossier et seront comptabilisés dans le calcul de votre cote R, et ce, même si vous avez repris le cours en question.

Votre réussite vous appartient, prenez vos études au sérieux. Trop d'étudiants réalisent trop tard les impacts des échecs dans leur dossier.

CONSÉQUENCES D'UN ÉCHEC

N'oubliez pas qu'un cours échoué doit être repris et que les cours ne sont pas tous offerts à chacune des sessions. La Direction des études peut aussi interrompre votre cheminement dans le cas d'échecs à répétition.

De plus, le système informatique qui générera votre offre de cours pour les sessions ultérieures ne gère pas les situations particulières occasionnées par des échecs... Il faut donc consulter un API pour éviter les mauvaises surprises.

INCOMPLET POUR FORCE MAJEURE

Exceptionnellement, la Direction des études peut remplacer un échec par la mention *Incomplet (IN)* pour le ou les cours interrompus en raison de force majeure (maladie prolongée, accident, décès d'un membre de sa famille). Cette mention est permanente. Cette démarche se fait sous la recommandation d'un professionnel de la santé (médecin ou psychologue) à l'intérieur de la session visée. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, présentez-vous au Service de l'admission.

RÉVISION DE NOTE

Tout étudiant a le droit de demander une révision de notes. Il est responsable de fournir tous les documents pertinents qui lui ont été remis.

- **La révision d'une activité d'évaluation en cours de session:** Cette demande doit être adressée directement au professeur concerné dans la semaine qui suit la réception de la note.
- **La révision de la note finale:** Vous devrez d'abord vous adresser au professeur concerné. À défaut de pouvoir le faire ou si vous vous estimez toujours lésé après l'avoir fait, vous devrez compléter et déposer le formulaire *Demande de révision de note* au Carrefour-conseil dans les délais prescrits. Les décisions sont transmises par écrit dans les deux semaines qui suivent les dates limites.

SITUATION D'OCCURRENCE & ÉCHECS MULTIPLES

Si vous échouez plus d'un cours à une session ou si vous échouez des cours de manière répétitive, nous vous recommandons de vous inscrire à des mesures d'encadrement.

Il existe un règlement qui précise que tout élève doit réussir 51 % des unités auxquels il est inscrit à chaque session. L'élève qui contrevient à ce règlement la 1^{re} fois devra signer un contrat d'aide à la réussite et s'inscrire à des mesures d'encadrement. Ces mesures peuvent être de différentes natures (ateliers sur différents sujets, rencontres obligatoires avec un professionnel du Carrefour-conseil, etc.).

Si la situation se répète une 2^e fois, l'étudiant sera suspendu pour une session et une 3^e fois pour un an.

COTE R

La cote R est la cote de rendement au collégial. Elle est utilisée par la plupart des universités québécoises pour la sélection aux programmes contingentés. Au Carrefour-conseil, il est possible de consulter la cote R des derniers admis dans tous les programmes contingentés dans les universités québécoises. Des changements ont été récemment apportés au calcul de la cote R; venez vous informer.



Stratégies alternatives

COURS D'ÉTÉ

Il s'agit de cours intensifs s'échelonnant habituellement sur trois ou quatre semaines. Dès la fin de l'année scolaire, une première session est offerte (cours de soir majoritairement). Certains collèges offriront des cours en deuxième session ; ces derniers sont habituellement offerts de jour en juillet.

- L'information sur les cours d'été est disponible dès le 1^{er} mars et la période d'inscription se déroule à partir du 1^{er} avril directement sur le site du SRACQ (www.sracq.qc.ca/ete/).
- Peu de cours de formation spécifique sont offerts (à l'exception des sciences) ; il s'agit principalement de cours de formation générale.
- Les coûts sont de 2 \$ de l'heure et les étudiants ne peuvent s'inscrire à plus d'un cours par session.

DEMANDE DE PARTENARIAT (COURS À DISTANCE)

Il s'agit d'une autorisation, accordée de façon exceptionnelle, pour suivre un cours dans un autre établissement collégial lorsqu'il est impossible de vous inscrire au cours nécessaire à la poursuite de votre programme d'études au Cégep de Sainte-Foy. Des conditions particulières s'appliquent :

- Vous êtes en fin de programme.
- Le cours n'a jamais été inscrit sur votre horaire à la présente session (ni annulé, ni abandonné).
- Le cours n'est pas offert au Cégep de Sainte-Foy à la session visée.
- Votre API a autorisé un rattrapage.
- Pour les cours d'été, ces règles ne s'appliquent pas.



LE CÉGEP EN BREF... À TRAVERS LES GRANDES OPÉRATIONS

- Semaine 0 : Récupération et modifications d'horaires
- Semaine 1 : Début des cours
- Semaines 4-5 : Date limite d'abandon de cours
Session d'automne : Avant le 20 septembre
Session d'hiver : Avant le 15 février
Le 1^{er} mars est la date limite pour faire une demande de changement de programme pour la session d'automne.
- Semaines 7-9 : Semaine de lecture
Confirmation du choix de cours et inscription pour la session suivante
Le 1^{er} novembre est la date limite pour faire une demande de changement de programme pour la session d'hiver
- Semaine 15 : Dernière semaine de cours
- Semaine 16 : Examens



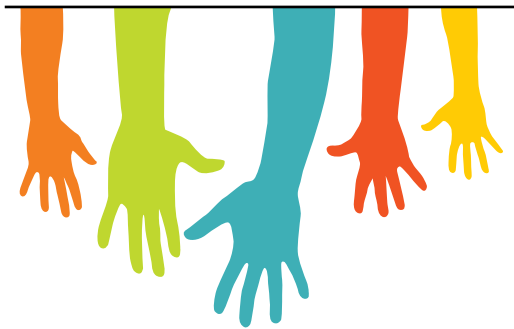
AUTRES SERVICES POUR VOUS AIDER

- Carrefour-conseil :
 - Psychologie
 - Orientation
 - Information scolaire et professionnelle
 - Emploi
 - Aide financière
- Services adaptés
- Le Centre d'aide à l'apprentissage **Le Tandem** (local A-105) offre un service de tutorat aux personnes qui ont besoin d'un support individualisé pour réussir leurs études. L'aide est donnée gratuitement à raison d'une heure ou deux par semaine par

des étudiants qui travaillent sous la supervision d'un professeur. L'inscription débute dans la troisième semaine de cours et peut s'effectuer en tout temps au cours de la session.

- Le Département de philosophie offre des ateliers d'aide à la réussite en philosophie aux étudiants qui éprouvent de la difficulté dans la lecture et la rédaction de textes argumentatifs.

Certains programmes offrent du support par du tutorat et de l'aide par les pairs ; informez-vous !



Concilier études et travail

Bien géré et structuré, le travail à temps partiel (moins de 15 heures par semaine) ne nuit pas nécessairement à la réussite scolaire des étudiants. Cependant, un étudiant qui travaille plus de 15 heures par semaine, qui n'adapte pas son horaire de travail en fonction de sa réalité d'étudiant (période d'examen, période de « rush ») risque de se mettre en difficulté scolaire ou d'abandonner ses études.

ÊTES-VOUS À RISQUE ?

Vous travaillez plus de 15 heures par semaine...

Votre travail vous empêche de consacrer au moins 20 heures d'étude par semaine...

Vous n'avez pas l'énergie pour faire vos travaux scolaires en rentrant du travail...

Vous avez plus de motivation à travailler qu'à étudier...

Votre travail sert d'excuse pour remettre vos travaux en retard...

Vous avez beaucoup de difficulté à gérer votre temps et vos priorités...

Si vous vous reconnaissez dans un ou plusieurs de ces énoncés, votre travail à temps partiel occupe peut-être trop de place dans votre réalité d'étudiant. N'attendez pas d'avoir des échecs ou d'échouer votre session avant de réagir.

Donnez-vous du **POUVOIR** pour changer votre situation !

1. Choisissez de travailler moins de 15 heures par semaine.
2. Changez d'employeur s'il n'est pas sensible à votre projet d'études.
3. Visez les emplois plus payants pour pouvoir travailler moins d'heures par semaine.
4. Discutez avec vos parents du rôle d'accompagnement qu'ils peuvent jouer auprès de vous.
5. Inscrivez-vous aux ateliers d'aide à la réussite (gestion du temps, des priorités, du budget, etc.).
6. Consultez votre API pour vous aider à évaluer votre situation.

Bref, rappelez-vous que votre travail à **TEMPS PLEIN** est celui d' **ÉTUDIER** !
À vous de fixer vos priorités !

